

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ATHANASE
M.R.C. DE TÉMISCOUATA**

Séance extraordinaire du conseil municipal de Saint-Athanase, convoquée par madame Francine Morin, directrice-générale et secrétaire-trésorière pour être tenue le 12 octobre 2016, à la salle du conseil à 19 h 00, à laquelle sont présents : Madame Chantale Alain, Messieurs Jocelyn Bernier, Dave Landry tous formant quorum sous la présidence de monsieur le maire André St-Pierre de même qu'en présence de la directrice-générale et secrétaire-trésorière Francine Morin. L'avis de convocation ayant été signifié tel que requis par les dispositions du code municipal même aux membres qui n'étaient pas présents.

Absents : Madame Andrée Lebel, conseillère, Messieurs Gaston Chenard et Pierre Després, conseillers, ne peuvent assister à la présente séance.

ORDRE DU JOUR

- 1- Adoption de l'ordre du jour
- 2- Acceptation des modalités du guide pour recevoir la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018
- 3- Adoption des dépenses concernant les travaux du programme TECQ 2014-2018
- 4- Période de questions
- 5- Clôture de l'assemblée

2016-10-141 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Monsieur Jocelyn Bernier, appuyé par Monsieur Dave Landry et résolu d'accepter l'ordre du jour tel que présenté.

2016-10-141.1 ACCEPTATION DES MODALITÉS DU GUIDE POUR RECEVOIR LA CONTRIBUTION GOUVERNEMENTALE DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC (TECQ) POUR LES ANNÉES 2014 À 2018

ATTENDU que :

- La municipalité de Saint-Athanase a pris connaissance du *Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe d'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014-2018*
- La municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui

lui a été confirmée dans une lettre du Ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'occupation du territoire.

Il est en conséquence proposé par Madame Chantal Alain, appuyé par Monsieur Jocelyn Bernier et unanimement résolu que :

- la municipalité de Saint-Athanase s'engage à respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle ;
- la municipalité s'engage à être seule responsable et à dégager le Canada et Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuables à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme TECQ 2014-2018;
- la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;
- la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme ;
- la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

QUE la municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe, comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu'au 31 mars prochain.

2016-10-141.2 ADOPTION DES DÉPENSES CONCERNANT LES TRAVAUX DU PROGRAMME TECQ 2014-2018 AU 12-10-2016

Il est proposé par Monsieur Dave Landry, appuyé par Monsieur Jocelyn Bernier et unanimement résolu que ce conseil approuve les travaux de nettoyage de la structure et mise en forme. Reprofilage et réfection des fossés, remplacement de ponceaux du chemin de la Rivière Noire (partie Ouest).

QUE les travaux exécutés en vertu des présentes dépenses ne font pas l'objet d'une autre subvention.

Liste des comptes

Concassage E. Tanguay Inc.	
➤ Transport de gravier et location de machinerie	13 457,25 \$
Magasin général L.G. Thibault inc.	
➤ Ponceaux et géotextile	4 204,95 \$
Total pour les coûts des travaux :	17 662,20 \$

PÉRIODE DE QUESTIONS

Quelques questions sont posées concernant le détail des travaux.

CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE

A 19 h 21 minutes tous les sujets à l'ordre du jour étant épuisés, le président de l'assemblée Monsieur André St-Pierre, déclare la séance close et lève l'assemblée.

.....
M. André St-Pierre, maire

.....
Francine Morin,
Directrice-générale et secrétaire trésorière